



PROCEDURE GAZ RENFORCEE (PGR)



DOSSIER DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat
le lundi 20 juin 2011

Entre Michel FUZEAU, Préfet de l'Essonne, Jérôme CAUET, Président du Conseil d'administration du SDIS 91 et Jean-Pierre GRAS, Directeur de l'Unité Réseau Gaz Ile-de-France, en présence de Carmen MUNOZ-DORMOY, Directeur territorial GrDF Essonne

D'ici le 1^{er} juillet 2011, chaque Sdis en lien avec GrDF appliquera la Procédure Gaz Renforcée à la demande de la Direction de la Sécurité Civile (DSC). Sous l'autorité du Préfet de l'Essonne, en sa qualité de représentant de l'Etat et de la Direction de la Sécurité Civile, le Sdis de l'Essonne et GrDF se sont mobilisés pour élaborer cette convention et les modalités de sa mise en œuvre. Ce dispositif vise à garantir une meilleure sécurité de la population et des services de secours lors des interventions.

Historique

L'origine de cette démarche remonte à 2007, plus de 6 000 endommagements de canalisations et des accidents graves avaient été enregistrés en France. En février 2008, le décès d'un sapeur-pompier à Lyon motive la création d'une mission d'Inspection de la Direction de la sécurité civile. Six Sdis et la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ont testé la Procédure Gaz Renforcée (PGR) entre 2008 et 2009.

Six points ont été expérimentés : améliorer le temps de coupure du réseau, définir les premiers gestes des intervenants, mieux définir le périmètre de sécurité, développer la culture de coopération entre les acteurs, améliorer les conditions d'alerte et d'intervention de la chaîne de secours, mieux prendre en compte la phase « post-accidentelle ».

Le déploiement de cette PGR était indispensable pour adapter les moyens de secours engagés au niveau de risque identifié à l'appel, en mettant en action des moyens plus importants dès le départ.

Objectifs

Ce nouveau dispositif permettra

- l'amélioration des délais d'intervention des services, pour garantir notamment la maîtrise des risques liés à la fuite de gaz
- le renforcement du dialogue entre les acteurs concernés
- l'application d'une nouvelle doctrine opérationnelle d'intervention sur ces fuites et l'évolution des formations
- la mise en œuvre de retours d'expériences locaux qui permettront d'évaluer cette procédure et d'y apporter d'éventuelles améliorations.

Dates clés de la PGR

- Entre septembre 2008 et mars 2009, les sapeurs-pompiers du SDIS 91 et les équipes de GrDF ont été formés à la mise en œuvre de cette procédure.
- Entre avril et septembre 2009, la Procédure Gaz Renforcée est entrée dans une phase de test opérationnel dans 6 SDIS pilotes (Isère, Rhône, Allier, Gironde, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

- En décembre 2009, extension de cette expérimentation à Paris et en 1^{ère} couronne de la Région Parisienne (secteur de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris – BSPP)
- A partir de juillet 2011, généralisation de la procédure partout en France, suite au retour d'expérience positif du test opérationnel

Chiffres clés

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne – Sdis 91 (situation au 31/12/2010)

- 90 500 interventions (248 / jour en moyenne)
 - 4 549 accidents de circulation
 - 6 119 incendies
 - 64 819 secours à personne
 - 14 726 opérations diverses
 - 121 risques technologiques
 - 166 fausses alertes
- Une diversité des compétences au service de la population :
 - 3197 agents dont :
 - 1061 Sapeurs-Pompiers Professionnels
 - 1850 Sapeurs-Pompiers Volontaires
 - 286 Personnels Administratifs Techniques et Sociaux

GrDF Essonne

- 300 collaborateurs.
- 3 850 km de réseau de distribution du gaz naturel
- 150 000 clients du gaz naturel
- 170 communes desservies en gaz naturel

GrDF a consacré en 2010 6,5 millions d'euros d'investissements en Essonne dont 3,5 pour la sécurité. Pour prévenir les endommagements de réseaux gaz, depuis 2006, GrDF a sensibilisé en Ile de France environ 4500 professionnels des entreprises de travaux publics et 2500 personnels des collectivités locales

Entre 2007 et 2010, le nombre d'endommagements de réseau en Essonne a baissé de 40%

Contacts presse :

Préfecture : Isabelle BROMBOSZCZ, Chef du bureau de la Communication Interministérielle
 Tél : 01.69.91.90.36 – 06.27.06.10.65 Fax : 01.69.91.96.68 isabelle.bromboszcz@essonne.gouv.fr

GrDF : Francine KOZIATEK, Déléguée territoire Essonne
 Tél : 01.6.13.24.06 – 06..85.81.43.34 francine.koziatek@erdf-grdf.fr Fax : 01.69.13.24.42

SDIS 91 : Séverine BLANC, Chef du Service Communication
 Tél : 01.60.91.22.18 sblanc@sdis91.fr